**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE L’INDEMNITE SPECIALE DE FONCTIONS ET D’ENGAGEMENT**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire ***(ou le Président)***,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 714-13 ;

***A choisir selon le cadre d’emplois de l’agent***

***Vu le décret n° 94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;***

***Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;***

***Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;***

***Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;***

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du … relative à la mise en place de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement ;

Considérant que Monsieur ***(ou Madame)*** est … ***(précisez le grade de l’agent entre directeur de police, chef de service de police municipale, agent de police municipale ou garde champêtre)***.

Considérant les résultats de l’entretien professionnel annuel pour l’année … en date du ….,

Considérant que l’engagement professionnel de Monsieur ***(ou Madame)*** ……. ainsi que sa manière de servir justifient l’attribution de la part variable, en application des critères définis dans la délibération précitée,

**ARRETE**

**Article 1er :**

A compter du …, Monsieur***(ou Madame)*** *…,* ***(grade)*** *…,* percevra la part variable de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement d’un montant de … €, et sera proratisée en fonction du temps de travail.

**Article 2 :**

Cette indemnité sera versée ………***(indiquer la périodicité prévue dans la délibération : Soit une partie mensuelle et une partie annuelle, soit un versement total)*** durant l’année …..

***Pour un versement mensuel et annuel :***

***Cette part variable fera l’objet d’un versement durant l’année  ....... (préciser l’année de versement) à compter du …………. :***

* ***mensuel pour un montant de …..€/mois, ce montant ne peut être supérieur à 50% du plafond défini pour son cadre d’emplois ;***
* ***et d’un versement annuel pour un montant de …… € sur la paie du mois de ……(indiquer le mois de versement), ce complément additionné à celui de la part variable versée mensuellement ne peut être supérieur au montant du plafond annuel défini pour son cadre d’emplois.***

***Pour un versement annuel :***

***Cette part variable fera l’objet d’un versement annuel au mois de … d’un montant de … €.***

**(*Le cas échéant*) Article 3 :**

Après application de la part variable mensuelle, le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire étant inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, le montant précédemment perçu est conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage de 50 % et dans la limite du montant plafond de la part variable.

**Article 4 :**

Le Directeur Général ***(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)*** et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

**Article 5 :**

Le Maire ***(ou le Président)*** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 6**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,